

Fiche pratique

Cette fiche est **destinée aux commissaires aux comptes** utilisant les **LabAUDIT Services** et souhaitant donner un **accès aux membres de leur équipe d'audit**.

Suivez ce pas à pas illustré.

Pourquoi donner accès aux membres de votre équipe d'audit ?

Avantages

Pour vous

Sécurité de vos données

- ☐ Vous pouvez leur **déléguer des droits** aisément
- ☐ Vous **sécurisez vos accès** en évitant de partager vos ID/PW d'accès au portail.

Pour elles/eux

Information et accès métier

- ☐ elles/ils recevront la **lettre d'informations** de la CNCC
- ☐ A partir d'octobre 2022, elles/ils pourront de surcroît en validant leur statut accéder tout à la fois à **SIDONI** et à l'app mobile **AUDIT&Cie**.

Quels services sont concernés ?

Cette fiche concerne les LabAUDIT services suivants :

- Pist'AUDIT
- Tax'AUDIT
- DiagRSE
-  CyberAUDIT
-  RGPDAUDIT

Attention : Pour **CyberAUDIT** et **RGPDAUDIT**, une **authentification forte** est nécessaire. Voir la procédure spécifique à la fin de cette fiche.

Info : SmartFEC+ et PackAUDIT ne sont pas concernés car il s'agit d'applications à télécharger. Il n'y pas de gestion des collaborateurs rattachés.

Quels sont les pré-requis ?

Avant toute chose, **chaque collaborateur(trice) doit posséder un compte sur le portail de la CNCC**. Pour se créer un compte, se rendre sur cette page :

<https://www.cncc.fr/user-new>

Inviter un collaborateur/trice : Etapes

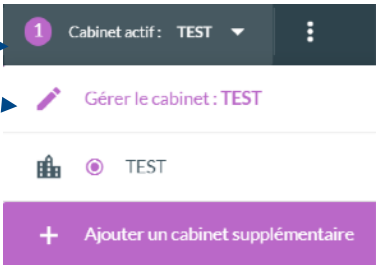
Créer votre cabinet et les missions

Rendez-vous sur le service numérique de votre choix (CyberAUDIT, Tax'AUDIT, etc.),

- ✓ Créer **votre cabinet**
- ✓ Créer **la/les mission(s) correspondant à vos clients.**

Inviter le/la collaborateur(trice)

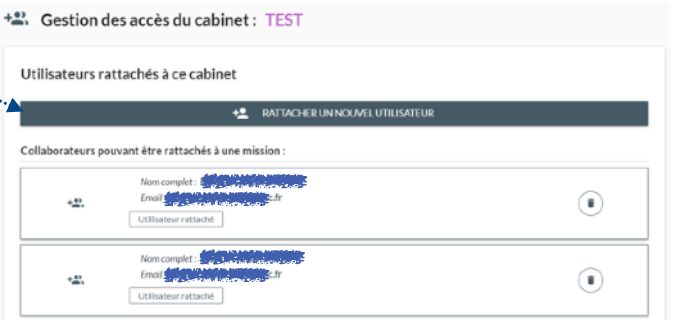
1 Cliquez sur le **nom de votre cabinet** en haut puis sur « **Gérer le cabinet** »



2 Cliquez sur « **Accès** » afin d'afficher la page de gestion des accès du cabinet



Sur la page de gestion des accès du cabinet cliquez sur le bouton « **Rattacher un nouvel utilisateur** » pour ajouter un utilisateur dans la liste des collaborateurs pouvant être rattaché à une mission



3 Vous **devez saisir l'adresse mail d'un compte existant sur le portail de la CNCC**

Dans le cas contraire un message vous indique que l'action n'est pas autorisée

Rattacher un nouvel utilisateur



4 Si l'utilisateur est un CAC, le profil « CAC Invité » lui sera affecté. Il aura accès à l'intégralité des missions du cabinet actif sans action supplémentaire de votre part.

Pour les collaborateurs vous devez attribuer des droits mission par mission à l'aide du bouton dédié.

Délégations pour chacune des missions



Inviter un collaborateur/trice : Etapes (suite)

5 Pour les collaborateur/trice

Sélectionnez dans la liste des collaborateurs préalablement inscrits celui auquel vous voulez donner des droits sur la mission en question

Délégation pour la mission

Sélectionnez l'utilisateur

Adresse email de l'utilisateur

- [redacted]@cncc.fr ([redacted]her)
- [redacted]@cncc.fr ([redacted]mond)

Puis cliquer sur le bouton « Déléguer ».

Délégation pour la mission

Sélectionnez l'utilisateur

[redacted]@cncc.fr ([redacted]mond)

DÉLÉGUER ANNULER

A l'issue de ces actions, votre collaborateur(trice) possédera un **profil collaborateur non CAC** et pourra mener les **actions suivantes**.

Répartition des droits par profil

Le tableau ci-dessous présente les droits des différents profils pouvant accéder aux services numériques :

- le **CAC gestionnaire du cabinet** : celui qui a créé le cabinet dans le service numérique (CyberAUDIT, RGPDAUDIT, etc).
- Le **CAC invité** : un CAC du cabinet invité par le CAC gestionnaire
- Le/La **collaborateur(trice)** : le(a) salarié(e) du cabinet invité sur une mission

	Ce qu'il/elle peut faire	Ce qu'il/elle ne peut pas faire
CAC gestionnaire du cabinet	✓ Créer un client ✓ Ajouter des jetons ✓ Créer une mission ✓ Accès complet aux questionnaires de toutes les missions du cabinet ✓ Clore une mission ✓ Supprimer une mission ✓ Editer des rapports ✓ Donner des droits	-
CAC invité	✓ Accéder aux questionnaires de toutes les missions du cabinet ✓ Editer des rapports ✓ Clore les missions ✓ Supprimer une mission	✗ Créer un client ✗ Créer une mission ✗ Donner des droits ✗ Ajouter des jetons
Collab non CAC	✓ Accéder aux questionnaires de la mission sur laquelle vous lui avez attribuer des droits d'accès ✓ Editer des rapports	✗ Créer un client ✗ Créer une mission ✗ Clore une mission ✗ Supprimer une mission ✗ Donner des droits ✗ Ajouter des jetons



Retrouvez la **procédure d'activation complète** ici

CyberAUDIT & RGPDAUDIT le cas particulier de l'authentification forte

Pour améliorer la **sécurité des données saisies** dans les services CyberAUDIT et RGPDAUDIT, ceux-ci nécessitent une **authentification supplémentaire** pour y accéder.

Cette démarche requiert l'utilisation d'une **app mobile sur votre smartphone pour confirmer votre identité** lors de l'accès au service.

Rappel des points clés

- 1 Lors de votre premier accès vous devez **activer votre authentification forte à l'aide de votre téléphone portable**

Lorsque vous cliquez sur « **Activer** » un code QR apparaît que vous devez **scanner à l'aide de votre téléphone portable** et de l'application FreeOTP.

- 2 **Vigilance sur l'étape du scan du QRCode**
2 conseils importants

★ **Veillez à utiliser votre propre téléphone pour scanner le code QR** : l'authentification forte sera rattachée au téléphone portable ayant scanné le code.

★ **Assurez vous d'avoir bien scanné le code AVANT de confirmer l'activation** de l'authentification en cliquant sur « J'ai bien scanné le code QR »

Activation de l'authentification forte

1. Installer une application OTP

Pour pouvoir utiliser l'authentification forte, il faut disposer d'une *application OTP*.

Conseil : si vous n'avez pas déjà une application OTP installée sur votre téléphone, vous pouvez installer l'application mobile [FreeOTP](#) (disponible pour tous les systèmes).

[AIDE : Consulter le guide d'assistance en cliquant ici](#)

2. Activation

Attention : Vous ne devez passer à cette étape que lorsque vous disposez d'une application OTP pour pouvoir scanner le code QR qui va être affiché à l'écran suivant.

Activer

Annuler

Activation de l'authentification forte faite

Scanner le code QR

L'authentification forte est désormais activée pour votre compte, mais il faut encore que vous scanniez le code QR ci-dessous avec votre téléphone via l'application OTP.



[Paramétrage manuel pour utilisation avancée >](#)

Attention : Vous ne devez quitter cette page qu'après avoir scanné le code QR dans votre application OTP.

J'ai bien scanné le code QR

Lors de vos **futures connexions** à CyberAudit ou RGPDAudit vous devrez **saisir un numéro à 6 chiffres qui sera affiché sur votre application FreeOTP.**